

## Page de couverture<sup>1</sup> du rapport annuel présenté au titre de l'article 7

Nom de l'État [Partie]: **FRANCE**.....

Renseignements : 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011  
pour la période allant du

<p>Formule A Mesures d'application nationales</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> modifiée</p> <p><input type="checkbox"/> non modifiée (dernier rapport présenté en année)</p>	<p>Formule F Zones contaminées et dépollution</p> <p><input type="checkbox"/> modifiée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> non modifiée (dernier rapport présenté en 2011)</p> <p><input type="checkbox"/> sans objet</p>
<p>Formule B Stocks et destruction</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> modifiée</p> <p><input type="checkbox"/> non modifiée (dernier rapport présenté en année)</p> <p><input type="checkbox"/> sans objet</p>	<p>Formule G Alerter les populations et les sensibiliser aux risques</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> modifiée</p> <p><input type="checkbox"/> non modifiée (dernier rapport présenté en année)</p> <p><input type="checkbox"/> sans objet</p>
<p>Formule C Armes à sous-munitions conservées ou transférées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> modifiée</p> <p><input type="checkbox"/> non modifiée (dernier rapport présenté en année)</p> <p><input type="checkbox"/> sans objet</p>	<p>Formule H Assistance aux victimes</p> <p><input type="checkbox"/> modifiée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> non modifiée (dernier rapport présenté en année)</p> <p><input type="checkbox"/> sans objet</p>
<p>Formule D Caractéristiques techniques de chaque type produit/détenu ou possédé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> modifiée</p> <p><input type="checkbox"/> non modifiée (dernier rapport présenté en année)</p> <p><input type="checkbox"/> sans objet</p>	<p>Formule I Ressources nationales et coopération et assistance internationales</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> modifiée</p> <p><input type="checkbox"/> non modifiée (dernier rapport présenté en année)</p> <p><input type="checkbox"/> sans objet</p>
<p>Formule E État des programmes de reconversion</p> <p><input type="checkbox"/> modifiée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> non modifiée (dernier rapport présenté en 2011)</p> <p><input type="checkbox"/> sans objet</p>	<p>Formule J Autres questions pertinentes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> modifiée</p> <p><input type="checkbox"/> non modifiée (dernier rapport présenté en année)</p> <p><input type="checkbox"/> sans objet</p>

<sup>1</sup> Notes concernant l'utilisation de la page de couverture:

1. La page de couverture peut compléter les formules détaillées adoptées aux Assemblées des États parties lorsque les renseignements figurant dans certaines formules du rapport annuel sont identiques à ceux qui sont contenus dans les rapports précédents. En pareil cas, il suffit de joindre les formules qui contiennent de nouveaux éléments d'information.
2. La page de couverture peut remplacer les formules détaillées adoptées aux Assemblées des États parties, à condition que tous les renseignements figurant dans le rapport annuel soient identiques à ceux qui sont contenus dans les rapports précédents.
3. Lorsqu'il est mentionné sur la page de couverture que les renseignements correspondant à une formule donnée sont les mêmes que ceux qui ont été fournis dans un rapport antérieur, la date de présentation de ce dernier doit être indiquée clairement.
4. La page de couverture peut être utilisée pour des rapports annuels ultérieurs, mais pas pour le rapport initial présenté au titre de l'article 7.

## Convention sur les armes à sous-munitions

### Formules de notification au titre de l'article 7 de la Convention sur les armes à sous-munitions

État [Partie]: FRANCE.....

Centre(s) national(aux) à contacter (organisation, numéros de téléphone, télécopie, adresse électronique)\*:

**Ministère des Affaires étrangères et européennes**  
**Direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement**  
**Sous-direction du contrôle des armements et de l'OSCE**  
**Tel. 00 33 1 43 17 43 20**  
**Fax. 00 33 1 43 17 49 52**

Date de présentation: 30 avril 2012..... [jour/mois/année]

Renseignements : 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011  
 pour la période allant du

*Note:* Toutes les données figurant dans des cases en grisé sont communiquées VOLONTAIREMENT, mais concernent le respect et l'application de la Convention, questions qui ne sont pas soumises aux règles formelles de notification énoncées dans l'article 7.

---

\* Conformément à l'article 7, par. 1, al. 1).

## Formule A

### Mesures d'application nationales

#### Article 7, paragraphe 1

«Chaque État partie présente au Secrétaire général ... sur:

a) Les mesures d'application nationales mentionnées à l'article 9;»

*Remarque:* Aux termes de l'article 9, «Chaque État partie prend toutes les mesures législatives, réglementaires et autres qui sont appropriées pour mettre en œuvre la présente Convention, y compris l'imposition de sanctions pénales pour prévenir et réprimer toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention, qui serait menée par des personnes, ou sur un territoire, sous sa juridiction ou son contrôle.»

État [Partie]: FRANCE .....

Renseignements : 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011  
pour la période allant du

Mesures législatives, réglementaires et autres prises pour mettre en œuvre la Convention (y compris l'imposition de sanctions pénales)	Renseignements supplémentaires (par exemple, texte et date effective des mesures de mise en œuvre, y compris les mesures législatives et administratives, les politiques et les directives et la formation des forces militaires)
<p><b>Loi n° 2010-819 du 20 juillet 2010 tendant à l'élimination des armes à sous-munitions.</b> Cette loi d'application nationale (Journal officiel du 21 juillet 2010), a été votée par le Sénat le 6 mai, et par l'Assemblée Nationale le 6 juillet 2010. Elle transpose les obligations de la Convention en droit interne disposant que « la mise au point, la fabrication, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, le commerce, le courtage, le transfert et l'emploi des armes à sous-munitions sont interdits. »</p> <p>La loi ajoute qu'est également « interdit le fait d'assister, d'encourager ou d'inciter quiconque à s'engager dans une des activités interdites susmentionnées. »</p> <p>Contrevenir à ces interdictions entraîne les sanctions pénales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dix ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende,</li> <li>- l'interdiction, suivant les modalités prévues par l'article 131-26 du code pénal, des droits civiques, civils et de famille ;</li> </ul>	

<p><i>Mesures législatives, réglementaires et autres prises pour mettre en œuvre la Convention (y compris l'imposition de sanctions pénales)</i></p>	<p><i>Renseignements supplémentaires (par exemple, texte et date effective des mesures de mise en œuvre, y compris les mesures législatives et administratives, les politiques et les directives et la formation des forces militaires)</i></p>
<p>- l'interdiction, suivant les modalités prévues par l'article 131-27 du même code, d'exercer une fonction publique ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise ;</p> <p>- la fermeture, soit à titre définitif, soit pour une durée de cinq ans au plus, des établissements ou de l'un ou de plusieurs des établissements de l'entreprise ayant servi à commettre les faits incriminés ;</p> <p>- l'exclusion des marchés publics pour une durée de cinq ans au plus ;</p> <p>- la confiscation des équipements ayant servi à la mise au point, à la fabrication, à la détention ou au stockage des armes à sous-munitions, suivant les modalités prévues à l'article 131-21 du même code ;</p> <p>- l'affichage et la diffusion de la décision prononcée dans les conditions prévues par l'article 131-35 du même code ;</p> <p>- l'interdiction de séjour, suivant les modalités prévues par l'article 131-31 du même code ;</p> <p>- l'interdiction du territoire français, lorsqu'il s'agit d'étrangers, prononcée dans les conditions prévues par l'article 131-30 du même code, soit à titre définitif, soit pour une durée de dix ans au plus.</p> <p>Lorsque les infractions désignées par la loi sont commises hors du territoire de la République par un Français, la loi pénale française est applicable alors même que les faits ne seraient pas punis par la législation du pays où ils ont été commis.</p> <p>La loi prévoit également que la Commission Nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA), organe chargé en France du suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a vu ses prérogatives étendues par décret (décret n° 2011-737 du 28 juin 2011) aux armes à sous-munitions, et ainsi, au suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Oslo.</p> <p>La France a notamment décidé d'appliquer l'interdiction de l'assistance prévue par la Convention dans son article 1, dès la signature de celle-ci, avant même son entrée en vigueur. Elle a ainsi instauré une procédure de contrôle sur les exportations de matériels ou de</p>	

<p><i>Mesures législatives, réglementaires et autres prises pour mettre en œuvre la Convention (y compris l'imposition de sanctions pénales)</i></p>	<p><i>Renseignements supplémentaires (par exemple, texte et date effective des mesures de mise en œuvre, y compris les mesures législatives et administratives, les politiques et les directives et la formation des forces militaires)</i></p>
<p>composants pouvant entrer dans la composition d'armes à sous-munitions au sens de la convention. Ce contrôle consiste à s'assurer auprès de l'Etat destinataire, non partie à la Convention, que ces équipements ou produits ne seront pas utilisés pour la production d'ASM prohibées. Si la France ne peut obtenir ces assurances, elle refuse l'exportation de ces biens.</p> <p><b>Décret n° 2011-737 du 28 juin 2011 pris pour l'application de la loi n° 2010-819 du 20 juillet 2010 tendant à l'élimination des armes à sous-munitions.</b> Ce décret regroupe plusieurs dispositions d'application de cette loi qui sont insérées dans le code de la défense :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il étend les attributions de la CNEMA au suivi de l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions ;</li> <li>- il introduit de nouveaux membres au sein de la CNEMA ;</li> <li>- il désigne les services de l'Etat habilités, d'une part, à conserver les stocks ou à transférer les armes en vue de leur destruction et, d'autre part, à conserver, acquérir ou transférer une quantité limitée d'armes pour la formation et la mise au point de techniques de détection, d'enlèvement ou de destruction de ces armes, ainsi que pour le développement de contre-mesures.</li> </ul>	

## Formule B

### Stocks et destruction des armes à sous-munitions

#### Partie I

#### Stocks d'armes à sous-munitions

#### Article 7, paragraphe 1

«Chaque État partie présente au Secrétaire général ... sur:

b) Le total de l'ensemble des armes à sous-munitions, y compris les sous-munitions explosives, mentionnées au paragraphe 1 de l'article 3 de la présente Convention, comprenant une ventilation par type, quantité et, si cela est possible, par numéro de lot pour chaque type;

[...]

g) Les stocks d'armes à sous-munitions, y compris les sous-munitions explosives, découverts après l'achèvement annoncé du programme mentionné à l'alinéa e) du présent paragraphe, et les projets pour leur destruction conformément à l'article 3 de la présente Convention;»

État [Partie]: FRANCE .....

Renseignements : 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011  
pour la période allant du

**1. Total de l'ensemble des armes à sous-munitions et des sous-munitions explosives stockées sous la juridiction et le contrôle de l'État partie**

*Ne doivent pas figurer dans le tableau suivant les munitions qui sont conservées à des fins de formation et d'acquisition de compétences spécialisées (conformément à l'article 3, par. 6) et qui sont indiquées dans la formule C.*

#### Stocks industriels/expertise - ARMES

Etat néant.

#### Stocks industriels/expertise – SOUS-MUNITIONS ISOLEES

Etat néant.

**Stocks militaires****1) OBUS 155mm A GRENADES MLE F1**

<i>Type d'arme à sous-munitions</i>	<i>Quantité</i>	<i>Numéro de lot (si possible)</i>	<i>Type de sous-munition explosive</i>	<i>Quantité totale de sous-munitions explosives</i>	<i>Numéro de lot (si possible)</i>	<i>Renseignements supplémentaires</i>
	7	00.ASS00000001	63 sous munitions de type grenades	441		
	2 030	00.ASS00000002	63 sous munitions de type grenades	127 890		
	10	98.ASS00000002	63 sous munitions de type grenades	630		
	700	99.ASS00000001	63 sous munitions de type grenades	44 100		
	10	99.ASS00000002	63 sous munitions de type grenades	630		
	1 330	99.ASS00000004	63 sous munitions de type grenades	83 790		
	658	00.ASS00000001	63 sous munitions de type grenades	41 454		
	1 008	00.ASS00000001	63 sous munitions de type grenades	63 504		
	406	98.ASS00000001	63 sous munitions de type grenades	25 578		
	994	98.ASS00000002	63 sous munitions de type grenades	62 622		
	308	99.ASS00000001	63 sous munitions de type grenades	19 404		
	266	99.ASS00000002	63 sous munitions de type grenades	16 758		
	700	99.ASS00000005	63 sous munitions de type grenades	44 100		
	1 246	99.ASS00000005	63 sous munitions de type grenades	78 498		
	406	00.ASS00000001	63 sous munitions de type grenades	25 578		

	1 330	99.ASS00000002	63 sous munitions de type grenades	83 790		
	1 554	99.ASS00000003	63 sous munitions de type grenades	97 902		
<b>TOTAL</b>	<b>12 963</b>			<b>816 669</b>		

## 2) ROQUETTES 298mm EXPLOSIVE M26 AVEC CHARGE DE DISPERSION M77

<i>Type d'arme à sous-munitions</i>	<i>Quantité</i>	<i>Numéro de lot (si possible)</i>	<i>Type de sous-munition explosive</i>	<i>Quantité totale de sous-munitions explosives</i>	<i>Numéro de lot (si possible)</i>	<i>Renseignements supplémentaires</i>
	12	89.DNMJ002F255	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	30	89.DNMJ002F258	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	89.DNMJ002F259	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	89.DNMJ002F260	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	24	89.DNMJ002F261	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	89.DNMJ002F262	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	4	89.DNMJ002F263	644 sous munitions de type grenades M77	2 576		2 munitions éliminées suite à expertise
	6	89.DNMJ002F264	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		



	6	89.DNMJ002F265	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	89.DNMJ002F266	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	89.DNMJ002F267	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	89.DNMJ002F269	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	89.DNMJ002F270	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	89.DNMJ002F271	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	89.DNMJ002F275	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	89.DNMJ002F276	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	89.DNMJ002F277	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	89.DNMJ002F278	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	89.DNMJ002F279	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	89.DNMJ002F281	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	12	89.DNMJ002F282	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		

	6	89.DNMJ002F283	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	89.DNMK002F286	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	89.DNMK002J289	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	89.DNMK002J290	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	89.DNMK002J291	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	89.DNMK002J292	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	89.DNMK002J294	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	89.DNMK002J297	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	4	90.DNMB002F597	644 sous munitions de type grenades M77	2 576		2 munitions éliminées suite à expertise
	12	90.DNMB002F599	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	36	90.DNMB002F601	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	90.DNMB002F602	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	90.DNMB002F603	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		

	24	90.DNMB002F604	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	66	90.DNMB002F605	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	6	90.DNMB002F606	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	90.DNMB002F608	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	90.DNMB002F609	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	90.DNMB002F610	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	24	90.DNMB002F611	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	66	90.DNMB002F612	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	12	90.DNMB002F613	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	90.DNMB002F614	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	90.DNMB002F615	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	90	90.DNMB002F616	644 sous munitions de type grenades M77	57 960		
	12	90.DNMB002F617	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		

	78	90.DNMB002F618	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	6	90.DNMB002F619	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMB002F620	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	90.DNMB002F621	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	90.DNMB002F622	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMB002F623	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMB002F624	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	90.DNMB002F625	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	90.DNMB002F626	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	156	90.DNMB002F627	644 sous munitions de type grenades M77	100 464		
	18	90.DNMB002F628	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	138	90.DNMB002F629	644 sous munitions de type grenades M77	88 872		
	6	90.DNMB002F630	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	90.DNMB002F631	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMB002F632	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMB002F633	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	90.DNMB002F634	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	90.DNMC002F635	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	66	90.DNMC002F636	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	42	90.DNMC002F637	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	30	90.DNMC002F638	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	90.DNMC002F639	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	36	90.DNMC002F640	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	90.DNMC002F641	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	36	90.DNMC002F642	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	90.DNMF002J911	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	90.DNMH002H999	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH002J970	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	90.DNMH002J971	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	12	90.DNMH002J972	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	90.DNMH002J973	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	90.DNMH002J974	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	36	90.DNMH002J975	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	114	90.DNMH002J976	644 sous munitions de type grenades M77	73 416		
	48	90.DNMH002J977	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	36	90.DNMH002J978	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	90.DNMH002J979	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH002J980	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH002J981	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	36	90.DNMH002J982	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	90.DNMH002J983	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	90.DNMH002J984	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	90.DNMH002J985	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH002J986	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH002J987	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH002J988	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	90.DNMH002J989	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	24	90.DNMH002J990	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	5	90.DNMH002J991	644 sous munitions de type grenades M77	3 220		
	6	90.DNMH002J994	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH002J996	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	90.DNMH002J997	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		

	18	90.DNMH002J998	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	102	90.DNMH003F001	644 sous munitions de type grenades M77	65 688		
	6	90.DNMH003F002	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH003F003	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH003F004	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	90.DNMH003F005	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	12	90.DNMH003F006	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	90.DNMH003F008	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH003F009	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH003F010	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH003F011	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	72	90.DNMH003F012	644 sous munitions de type grenades M77	46 368		
	6	90.DNMH003F013	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		



	24	90.DNMH003F014	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	54	90.DNMH003F015	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	6	90.DNMH003F016	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	78	90.DNMH003F017	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	6	90.DNMH003F018	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	90.DNMH003F019	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	90.DNMH003F020	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH003F021	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	96	90.DNMH003F022	644 sous munitions de type grenades M77	61 824		
	18	90.DNMH003F023	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	90.DNMH003F024	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH003F025	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH003F026	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	90.DNMH003F046	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMH003F052	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMJ003H102	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	90.DNMK003F143	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMB003F417	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	91.DNMB003F418	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	36	91.DNMB003F419	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	54	91.DNMB003F420	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	18	91.DNMB003F421	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	66	91.DNMB003F422	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	6	91.DNMB003F423	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	91.DNMB003F424	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	42	91.DNMB003F425	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		

	6	91.DNMB003F426	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMB003F427	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	91.DNMB003F429	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	91.DNMB003F430	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMB003F431	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	91.DNMB003F432	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	91.DNMB003F433	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMB003F434	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMB003F435	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMB003F437	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	91.DNMB003F438	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	91.DNMB003F439	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	132	91.DNMB003F440	644 sous munitions de type grenades M77	85 008		

	12	91.DNMB003F441	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	54	91.DNMB003F442	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	60	91.DNMC003F443	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	6	91.DNMC003F445	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMC003F446	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMC003F447	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	114	91.DNMC003F448	644 sous munitions de type grenades M77	73 416		
	6	91.DNMC003F449	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	91.DNMC003F450	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	6	91.DNMC003F451	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMC003F452	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMC003F453	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	36	91.DNMC003F454	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		

	6	91.DNMC003F455	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMC003F456	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	91.DNMC003F457	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	78	91.DNMC003F458	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	6	91.DNMC003F459	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	120	91.DNMC003F460	644 sous munitions de type grenades M77	77 280		
	36	91.DNMC003F461	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	60	91.DNMC003F462	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	6	91.DNMC003F463	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMC003F464	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMC003F465	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMC003F466	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	91.DNMC003F467	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		

	6	91.DNMC003F469	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	150	91.DNMC003F470	644 sous munitions de type grenades M77	96 600		
	18	91.DNMC003F471	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	91.DNMC003F472	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	150	91.DNMC003F473	644 sous munitions de type grenades M77	96 600		
	12	91.DNMC003F474	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	24	91.DNMC003F475	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	78	91.DNMC003F476	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	6	91.DNMC003F477	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMC003F478	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMC003F479	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMC003F480	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	91.DNMC003F481	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		

	36	91.DNMC003F482	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	24	91.DNMC003F483	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	24	91.DNMC003F484	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	91.DNMC003H444	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMF003F699	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F824	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F825	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F826	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F827	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F828	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	91.DNMH003F829	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	120	91.DNMH003F830	644 sous munitions de type grenades M77	77 280		
	6	91.DNMH003F831	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	91.DNMH003F832	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F833	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F834	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	91.DNMH003F835	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	18	91.DNMH003F836	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	91.DNMH003F837	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	91.DNMH003F838	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	91.DNMH003F842	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F843	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F844	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F845	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F846	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F847	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		



	12	91.DNMH003F848	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	91.DNMH003F849	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F850	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	91.DNMH003F851	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	91.DNMH003F852	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	91.DNMH003F853	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	60	91.DNMH003F854	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	6	91.DNMH003F855	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	91.DNMH003F856	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	12	91.DNMH003F857	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	91.DNMH003F858	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F859	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	91.DNMH003F860	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		

	6	91.DNMH003F861	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F862	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	91.DNMH003F863	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	6	91.DNMH003F864	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F865	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F866	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003F867	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	96	91.DNMH003F868	644 sous munitions de type grenades M77	61 824		
	6	91.DNMH003H839	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003H841	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	91.DNMH003J803	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	84	91.DNMH003J804	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	42	91.DNMH003J805	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		

	102	91.DNMH003J807	644 sous munitions de type grenades M77	65 688		
	6	91.DNMH003J808	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003J809	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003J810	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMH003J811	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	91.DNMH003J812	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	30	91.DNMH003J813	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	91.DNMH003J814	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	91.DNMH003J815	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	72	91.DNMH003J816	644 sous munitions de type grenades M77	46 368		
	18	91.DNMH003J817	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	24	91.DNMH003J818	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	84	91.DNMH003J819	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		

	6	91.DNMH003J820	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	66	91.DNMH003J821	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	18	91.DNMH003J840	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	91.DNMJ003F869	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	108	91.DNMJ003F870	644 sous munitions de type grenades M77	69 552		
	18	91.DNMJ003F871	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	78	91.DNMJ003F872	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	6	91.DNMJ003F873	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMJ003F874	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMJ003F875	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMJ003F876	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	66	91.DNMJ003F878	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	6	91.DNMJ003F879	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	91.DNMJ003F880	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	138	91.DNMJ003F882	644 sous munitions de type grenades M77	88 872		
	36	91.DNMJ003F883	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	24	91.DNMJ003F884	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	91.DNMJ003F886	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMJ003F887	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	91.DNMJ003F888	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	91.DNMJ003F889	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	91.DNMJ003F891	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	12	91.DNMJ003F892	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	78	91.DNMJ003F893	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	6	91.DNMJ003F894	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNMJ003F895	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	24	91.DNMJ003F896	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	91.DNMJ003F897	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	91.DNML004J127	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	91.DNML004J128	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	91.DNML004J129	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	91.DNML004J130	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNML004J131	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	91.DNML004J132	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	66	91.DNML004J133	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	18	91.DNML004J134	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	126	91.DNML004J135	644 sous munitions de type grenades M77	81 144		
	18	91.DNML004J136	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	132	91.DNMM004J137	644 sous munitions de type grenades M77	85 008		

	6	91.DNMM004J138	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	91.DNMM004J139	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	18	91.DNMM004J140	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	91.DNMM004J141	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	48	91.DNMM004J142	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	6	92.DNMA004F202	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNMA004F203	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNMA004F204	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	102	92.DNMA004F205	644 sous munitions de type grenades M77	65 688		
	6	92.DNMA004F206	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNMA004F207	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	92.DNMA004F208	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	18	92.DNMA004F209	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		

	6	92.DNMA004F210	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	92.DNMA004F212	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	6	92.DNMA004F213	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNMA004F214	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	92.DNMA004F215	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	12	92.DNMA004F216	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	92.DNMA004F217	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	92.DNMA004F218	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	30	92.DNMD004F399	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	30	92.DNMD004F400	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	92.DNMD004F401	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	60	92.DNMD004F402	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	6	92.DNMD004H398	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		



	78	92.DNMD004J392	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	42	92.DNMD004J393	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	24	92.DNMD004J394	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	92.DNMD004J395	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNMD004J396	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	92.DNMD004J397	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	92.DNME004F403	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	84	92.DNME004F404	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	6	92.DNME004F405	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	48	92.DNME004F406	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	66	92.DNME004F407	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	6	92.DNME004F408	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F409	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	92.DNME004F410	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	92.DNME004F411	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	12	92.DNME004F412	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	92.DNME004F413	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F414	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F415	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	92.DNME004F416	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	92.DNME004F417	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	24	92.DNME004F418	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	92.DNME004F419	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F420	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	92.DNME004F421	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	92.DNME004F422	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	92.DNME004F423	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F424	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F425	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	4	92.DNME004F426	644 sous munitions de type grenades M77	2 576		2 munitions éliminées suite à expertise
	6	92.DNME004F427	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F428	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F429	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F430	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F431	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F432	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	92.DNME004F433	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	92.DNME004F434	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F435	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	92.DNME004F436	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F444	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	92.DNME004F445	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	12	92.DNME004F446	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	92.DNME004F447	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F448	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F449	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	36	92.DNME004F450	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	42	92.DNME004F451	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	12	92.DNME004F463	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	92.DNME004F464	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	60	92.DNME004F465	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	6	92.DNME004F466	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	92.DNME004F467	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	92.DNME004F468	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	18	92.DNME004F469	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	92.DNME004F470	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F471	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F472	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F473	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F474	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F475	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F476	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F477	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F478	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F479	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	92.DNME004F480	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	92.DNME004F481	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	92.DNME004F482	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F483	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F484	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004F485	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	92.DNME004F486	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	92.DNME004F487	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	84	92.DNME004F488	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	24	92.DNME004F489	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	92.DNME004F490	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	92.DNME004F491	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	92.DNME004F492	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	92.DNME004H437	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004H442	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004H443	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004H452	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004H462	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004H493	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004J438	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNME004J439	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	92.DNME004J440	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	92.DNME004J441	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	92.DNME004J453	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	30	92.DNME004J454	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	92.DNME004J455	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	92.DNME004J456	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	92.DNME004J457	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	42	92.DNME004J458	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	6	92.DNME004J459	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	48	92.DNME004J460	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	84	92.DNME004J461	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	6	92.DNME004J494	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	92.DNMF004J637	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	92.DNMF004J638	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	92.DNMF004J639	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	30	92.DNMJ004F762	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	12	92.DNMJ004F763	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	102	92.DNMJ004F764	644 sous munitions de type grenades M77	65 688		



	6	92.DNMJ004F765	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	84	92.DNMJ004F766	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	18	92.DNMJ004F767	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	92.DNMJ004F768	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNMJ004F769	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	92.DNMJ004F770	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	66	93.DNMG005F429	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	12	93.DNMG005F430	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	36	93.DNMG005F431	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	93.DNMG005F432	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F433	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F434	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	93.DNMG005F435	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		

	6	93.DNMG005F436	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	93.DNMG005F437	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	126	93.DNMG005F438	644 sous munitions de type grenades M77	81 144		
	6	93.DNMG005F439	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	93.DNMG005F440	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	93.DNMG005F441	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F442	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	93.DNMG005F443	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	93.DNMG005F444	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F445	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F446	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F447	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	48	93.DNMG005F448	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		

	6	93.DNMG005F449	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F450	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F451	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F452	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	93.DNMG005F453	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNMG005F454	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F455	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F456	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F457	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F458	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F459	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F460	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F461	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	93.DNMG005F462	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F463	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	93.DNMG005F464	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	54	93.DNMG005F465	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	48	93.DNMG005F466	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	12	93.DNMG005F467	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	12	93.DNMG005F468	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNMG005F472	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F473	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F474	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	93.DNMG005F475	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	18	93.DNMG005F476	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	93.DNMG005F478	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		

	54	93.DNMG005F479	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	30	93.DNMG005F501	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	12	93.DNMG005F502	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	18	93.DNMG005F503	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	24	93.DNMG005F504	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	93.DNMG005F505	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	48	93.DNMG005F506	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	36	93.DNMG005F507	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	66	93.DNMG005F508	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	6	93.DNMG005F509	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	93.DNMG005F510	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	93.DNMG005F511	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005F512	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	18	93.DNMG005F513	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	93.DNMG005F514	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	4	93.DNMG005F515	644 sous munitions de type grenades M77	2 576		2 munitions éliminées suite à expertise
	36	93.DNMG005F516	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	93.DNMG005F517	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005H469	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005H470	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005H477	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005H480	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005J471	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005J481	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005J482	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005J483	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	72	93.DNMG005J484	644 sous munitions de type grenades M77	46 368		
	24	93.DNMG005J485	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	93.DNMG005J486	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	93.DNMG005J487	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	114	93.DNMG005J488	644 sous munitions de type grenades M77	73 416		
	6	93.DNMG005J489	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005J490	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005J491	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	93.DNMG005J492	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	93.DNMG005J493	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNMG005J494	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005J495	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	60	93.DNMG005J496	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		

	48	93.DNMG005J497	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	6	93.DNMG005J498	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMG005J499	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	72	93.DNMG005J500	644 sous munitions de type grenades M77	46 368		
	72	93.DNMJ005F518	644 sous munitions de type grenades M77	46 368		
	18	93.DNMJ005F519	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	93.DNMJ005F520	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	18	93.DNMJ005F521	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	93.DNMJ005F522	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMJ005F523	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMJ005F524	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMJ005F525	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	93.DNMJ005F526	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		



	12	93.DNMJ005F527	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNMJ005F528	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	93.DNMJ005F529	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	24	93.DNMJ005F530	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	24	93.DNMJ005F531	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	84	93.DNMJ005F532	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	12	93.DNMJ005F533	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNMJ005F534	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMJ005F535	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	93.DNMJ005F536	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	84	93.DNMJ005F537	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	6	93.DNMJ005F538	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMJ005F539	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	93.DNMJ005F540	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	93.DNMJ005F541	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	12	93.DNMJ005F542	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNMJ005F543	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMJ005F544	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	93.DNMJ005F545	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	93.DNMJ005F546	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	108	93.DNMJ005F547	644 sous munitions de type grenades M77	69 552		
	24	93.DNMJ005F548	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	24	93.DNMJ005F549	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	93.DNMJ005F550	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	72	93.DNMJ005F551	644 sous munitions de type grenades M77	46 368		
	18	93.DNMJ005F552	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		

	12	93.DNMJ005F553	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	12	93.DNMJ005F554	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNMJ005F555	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	93.DNMJ005F556	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	12	93.DNMJ005F557	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	48	93.DNMJ005F558	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	6	93.DNMJ005F559	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	93.DNMJ005F560	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	18	93.DNMJ005F561	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	84	93.DNMJ005F562	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	18	93.DNMJ005F563	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	93.DNMJ005F564	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	93.DNMJ005F565	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		

	36	93.DNMJ005F566	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	54	93.DNMJ005F567	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	30	93.DNMJ005F568	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	93.DNMJ005F569	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	36	93.DNMJ005F570	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	93.DNMJ005F571	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	48	93.DNMJ005F572	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	12	93.DNMJ005F573	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	78	93.DNMJ005F574	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	6	93.DNMJ005H575	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	36	93.DNMJ005J576	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	93.DNMJ005J577	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	72	93.DNMJ005J578	644 sous munitions de type grenades M77	46 368		

	6	93.DNMJ005J579	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMJ005J580	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	93.DNMJ005J581	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	18	93.DNMJ005J582	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	93.DNMJ005J583	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	93.DNMJ005J584	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNMJ005J585	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	66	93.DNMK005F590	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	6	93.DNMK005F591	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMK005F592	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMK005F593	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMK005F594	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	93.DNMK005F595	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		

	24	93.DNMK005F596	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	102	93.DNMK005F597	644 sous munitions de type grenades M77	65 688		
	6	93.DNMK005F598	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	93.DNMK005F599	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	30	93.DNMK005F600	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	24	93.DNMK005F601	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	93.DNMK005F602	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	60	93.DNMK005F603	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	6	93.DNMK005F604	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMK005F605	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	93.DNMK005F606	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	30	93.DNMK005F607	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	93.DNMK005H589	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	78	93.DNMK005J586	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	24	93.DNMK005J587	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	120	93.DNMK005J588	644 sous munitions de type grenades M77	77 280		
	12	93.DNML005F651	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNML005F652	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNML005F653	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	84	93.DNML005F654	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	18	93.DNML005F655	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	93.DNML005F656	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNML005F657	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNML005F658	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNML005F659	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNML005F660	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	84	93.DNML005F661	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	36	93.DNML005F662	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	90	93.DNML005F663	644 sous munitions de type grenades M77	57 960		
	18	93.DNML005F664	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	93.DNML005F665	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNML005F666	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	66	93.DNML005F667	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	6	93.DNML005F668	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	93.DNML005F669	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	12	93.DNML005F670	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNML005F671	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNML005F672	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	60	93.DNML005F673	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		



	60	93.DNML005F674	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	6	93.DNML005F675	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNML005F676	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	48	93.DNML005F677	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	12	93.DNML005F678	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	93.DNML005H679	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	102	93.DNML005J680	644 sous munitions de type grenades M77	65 688		
	6	93.DNML005J681	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNML005J682	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	36	93.DNML005J683	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	93.DNML005J684	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	114	93.DNML005J685	644 sous munitions de type grenades M77	73 416		
	42	93.DNMM005F687	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		

	60	93.DNMM005F688	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	30	93.DNMM005F689	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	93.DNMM005F690	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMM005F691	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMM005F692	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	93.DNMM005J686	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMB005F785	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMB005F786	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	94.DNMB005F787	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	120	94.DNMB005F788	644 sous munitions de type grenades M77	77 280		
	6	94.DNMB005F789	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMB005F790	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	94.DNMB005F791	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		

	24	94.DNMB005F792	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	30	94.DNMB005F793	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	94.DNMB005F794	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	94.DNMB005F795	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	94.DNMB005F796	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	82	94.DNMB005F797	644 sous munitions de type grenades M77	52 808		2 munitions éliminées suite à expertise
	42	94.DNMB005F798	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	60	94.DNMB005F799	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	6	94.DNMB005H784	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	94.DNMB005H800	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	94.DNMB005J782	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	94.DNMB005J783	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	84	94.DNMB005J801	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		

	12	94.DNMB005J802	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	126	94.DNMB005J803	644 sous munitions de type grenades M77	81 144		
	6	94.DNMB005J804	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	94.DNMB005J805	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	30	94.DNMB005J807	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	94.DNMB005J808	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	94.DNMB005J809	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	6	94.DNMC005J810	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMC005J811	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	94.DNMC005J812	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	94.DNMC005J813	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	94.DNMC005J814	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	24	94.DNMC005J815	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		

	42	94.DNMC005J816	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	6	94.DNMC005J817	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMC005J818	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	94.DNMC005J819	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	78	94.DNMC005J820	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	12	94.DNME005F956	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	94.DNME005F957	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	94.DNME005F958	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	18	94.DNME005F959	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	94.DNME005F960	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNME005F961	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNME005F962	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	72	94.DNME005F963	644 sous munitions de type grenades M77	46 368		

	6	94.DNME005F964	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	94.DNME005F965	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	42	94.DNMF005F966	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	24	94.DNMF005F967	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	94.DNMF005F968	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMF005F969	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	94.DNMF005F970	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	36	94.DNMF005F971	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	102	94.DNMF005F989	644 sous munitions de type grenades M77	65 688		
	6	94.DNMF005F990	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMF005F991	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	94.DNMF005F992	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	94.DNMF005F993	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		

	6	94.DNMF005F994	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	66	94.DNMF005F995	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	12	94.DNMF005F996	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	24	94.DNMF005F997	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	94.DNMF005F998	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	94.DNMF005F999	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	94.DNMF005H972	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMF005H988	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	94.DNMF005J973	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	94.DNMF005J974	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	94.DNMF005J975	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	30	94.DNMF005J976	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	94.DNMF005J977	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	36	94.DNMF005J978	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	94.DNMF005J979	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	94.DNMF005J980	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	94.DNMF005J981	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	94.DNMF005J982	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	84	94.DNMF005J983	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	30	94.DNMF005J984	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	94.DNMF005J985	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMF005J986	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	36	94.DNMF005J987	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	12	94.DNMF006F001	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	94.DNMF006F002	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMF006F003	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		



	36	94.DNMF006F004	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	60	94.DNMF006F005	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	54	94.DNMF006F006	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	6	94.DNMH006F072	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	94.DNMH006F073	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	94.DNMH006F074	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMH006F075	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	94.DNMH006F076	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	30	94.DNMH006F077	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	94.DNMH006F078	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMH006H071	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	94.DNMH006J055	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	94.DNMH006J056	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	94.DNMH006J057	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMH006J058	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	94.DNMH006J059	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	94.DNMH006J060	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMH006J061	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMH006J062	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	94.DNMH006J063	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	94.DNMH006J064	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	66	94.DNMH006J065	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	6	94.DNMH006J066	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	94.DNMH006J067	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	12	94.DNMH006J068	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	42	94.DNMH006J069	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		

	66	94.DNMH006J070	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	6	94.DNMJ006F079	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMJ006F080	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	94.DNMJ006F081	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	30	94.DNMJ006F082	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	96	94.DNMJ006F083	644 sous munitions de type grenades M77	61 824		
	24	94.DNMK006F154	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	94.DNMK006F155	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMK006F156	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	94.DNMK006F157	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	24	94.DNMK006F158	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	78	94.DNMK006F159	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	30	94.DNMK006F160	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		

	48	94.DNMK006F161	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	6	94.DNMK006H162	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	94.DNMK006J163	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	94.DNMK006J164	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	94.DNMK006J165	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	30	94.DNMK006J166	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	60	94.DNMK006J167	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	6	94.DNML006J168	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	94.DNML006J169	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	18	94.DNML006J170	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	94.DNML006J171	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	24	94.DNML006J172	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	94.DNML006J173	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	18	94.DNML006J174	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	36	94.DNMM006F223	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	12	94.DNMM006F224	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	94.DNMM006F225	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMM006F226	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMM006F227	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	94.DNMM006F228	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	66	94.DNMM006F229	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	36	94.DNMM006F230	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	18	94.DNMM006F231	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	94.DNMM006F232	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMM006F233	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	94.DNMM006F234	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	94.DNMM006F235	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	94.DNMM006F236	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	24	94.DNMM006F237	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	94.DNMM006H222	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	94.DNMM006J215	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	94.DNMM006J216	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	94.DNMM006J217	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	94.DNMM006J218	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	94.DNMM006J219	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	30	94.DNMM006J220	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	94.DNMM006J221	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	95.DNMJ006F591	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	95.DNMJ006F604	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	24	95.DNMA006F264	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	18	95.DNMA006F265	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	72	95.DNMA006F266	644 sous munitions de type grenades M77	46 368		
	30	95.DNMA006F268	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	12	95.DNMA006F269	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	84	95.DNMA006F270	644 sous munitions de type grenades M77	54 096		
	18	95.DNMA006F271	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	95.DNMA006F272	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	95.DNMA006F273	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMA006F274	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	95.DNMA006F275	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	95.DNMA006F276	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	95.DNMA006F277	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		

	6	95.DNMA006F278	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	114	95.DNMA006F279	644 sous munitions de type grenades M77	73 416		
	24	95.DNMA006F280	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	95.DNMA006F281	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	95.DNMA006F282	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	12	95.DNMA006F283	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	18	95.DNMA006F284	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	95.DNMA006F285	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	12	95.DNMA006F286	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	95.DNMA006F287	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMA006F288	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	114	95.DNMA006F289	644 sous munitions de type grenades M77	73 416		
	6	95.DNMA006F290	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		



	36	95.DNMA006F291	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	6	95.DNMA006F292	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMA006F293	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	96	95.DNMA006F294	644 sous munitions de type grenades M77	61 824		
	6	95.DNMA006F295	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMA006H263	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMA006J257	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	60	95.DNMA006J258	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	60	95.DNMA006J259	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	6	95.DNMA006J260	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMA006J261	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	95.DNMA006J262	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	95.DNMB006F296	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		

	24	95.DNMB006F297	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	66	95.DNMB006F298	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	30	95.DNMB006F299	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	48	95.DNMB006F300	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	6	95.DNMB006F301	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMB006F302	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMB006F303	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	48	95.DNMB006F304	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	12	95.DNMB006F305	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	95.DNMB006F306	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	95.DNMB006F307	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	18	95.DNMB006F308	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	30	95.DNMB006F336	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		

	12	95.DNMC006F337	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	30	95.DNMC006F338	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	95.DNMC006F339	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	95.DNMC006F340	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	95.DNMC006F341	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	66	95.DNMC006F342	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	72	95.DNMC006F343	644 sous munitions de type grenades M77	46 368		
	6	95.DNMC006F344	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	95.DNMC006F345	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	95.DNMC006F346	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMC006F347	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMC006F348	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMC006F349	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	95.DNMC006F350	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMC006F351	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMC006F352	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMC006F353	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	95.DNMC006F354	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	18	95.DNMC006F355	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	66	95.DNMC006F356	644 sous munitions de type grenades M77	42 504		
	6	95.DNMC006F357	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	95.DNMC006F358	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	12	95.DNMC006F359	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	95.DNMC006F360	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMC006F361	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMC006F362	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	12	95.DNMC006F363	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	18	95.DNMC006F364	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	60	95.DNMC006F365	644 sous munitions de type grenades M77	38 640		
	6	95.DNME006J449	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	95.DNME006J450	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	30	95.DNME006J451	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	95.DNME006J452	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNME006J453	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	95.DNME006J454	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	30	95.DNME006J455	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	95.DNME006J456	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNME006J457	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNME006J458	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	95.DNME006J459	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	95.DNME006J460	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	12	95.DNME006J461	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	95.DNME006J462	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	95.DNME006J463	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	95.DNME006J464	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNME006J465	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNME006J466	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	95.DNME006J467	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	95.DNME006J468	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNME006J469	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	95.DNMG006F528	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	95.DNMG006H527	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	24	95.DNMG006J518	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	95.DNMG006J520	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMG006J521	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	95.DNMG006J522	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	95.DNMG006J523	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	95.DNMG006J524	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	18	95.DNMG006J525	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	90	95.DNMG006J526	644 sous munitions de type grenades M77	57 960		
	30	95.DNMH006F529	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	95.DNMH006F530	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	95.DNMH006F531	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	95.DNMH006F532	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		

	6	95.DNMH006F533	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	95.DNMH006F534	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	12	95.DNMH006F535	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	54	95.DNMH006F536	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	6	95.DNMH006F537	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMH006F538	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	95.DNMH006F539	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	95.DNMH006F540	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMH006F541	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMH006F542	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	54	95.DNMH006F543	644 sous munitions de type grenades M77	34 776		
	12	95.DNMH006F544	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	95.DNMH006F545	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		



	12	95.DNMH006F546	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	18	95.DNMH006F547	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	95.DNMH006F548	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	12	95.DNMH006F549	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	24	95.DNMH006F550	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	42	95.DNMH006F551	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	30	95.DNMH006F552	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	18	95.DNMH006F553	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	48	95.DNMJ006F584	644 sous munitions de type grenades M77	30 912		
	18	95.DNMJ006F585	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	18	95.DNMJ006F586	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	95.DNMJ006F587	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMJ006F588	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		

	6	95.DNMJ006F589	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMJ006F590	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	95.DNMJ006F591	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	18	95.DNMJ006F592	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	95.DNMJ006F593	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMJ006F595	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	30	95.DNMJ006F596	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	6	95.DNMJ006F597	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMJ006F598	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	95.DNMJ006F599	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	12	95.DNMJ006F601	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	24	95.DNMJ006F604	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		

	30	95.DNMJ006F605	644 sous munitions de type grenades M77	19 320		
	12	95.DNMJ006F606	644 sous munitions de type grenades M77	7 728		
	6	95.DNMJ006F607	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	42	95.DNMJ006F608	644 sous munitions de type grenades M77	27 048		
	6	95.DNMJ006F609	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	95.DNMJ006F610	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	95.DNMJ006F611	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMJ006F612	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	24	95.DNMJ006F613	644 sous munitions de type grenades M77	15 456		
	6	95.DNMJ006F614	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMJ006F615	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMJ006F616	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	72	95.DNMJ006F617	644 sous munitions de type grenades M77	46 368		

	36	95.DNMJ006F618	644 sous munitions de type grenades M77	23 184		
	18	95.DNMJ006F619	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	95.DNMJ006H583	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	78	95.DNMJ006J577	644 sous munitions de type grenades M77	50 232		
	6	95.DNMJ006J578	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	18	95.DNMJ006J579	644 sous munitions de type grenades M77	11 592		
	6	95.DNMJ006J580	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMJ006J581	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
	6	95.DNMJ006J582	644 sous munitions de type grenades M77	3 864		
<b>TOTAL</b>	<b>21 883</b>			<b>14 092 652</b>		

**2. Stocks supplémentaires découverts après l'achèvement annoncé du programme de destruction**

Etat néant

**3. État des travaux et progrès réalisés pour séparer toutes les armes à sous-munitions sous sa juridiction et son contrôle des autres munitions conservées en vue d'un emploi opérationnel et de leur marquage pour destruction (réf.: art. 3, par. 1)**

Toutes les armes à sous-munitions et sous-munitions figurant ci-dessus sont identifiées et conservées séparément des stocks opérationnels, en attente de leur destruction.

10 roquettes M26 de LRM ont été détruites au cours d'expertises de la DGA (Etablissement Techniques Terrestres) visant à statuer sur la sécurité au transport et au stockage de l'ensemble du parc de roquettes jusqu'à la fin de leur élimination.

## Formule B

### Stocks et destruction des armes à sous-munitions (*suite*)

#### Partie II

#### État des programmes de destruction des armes à sous-munitions

##### Article 7, paragraphe 1

«Chaque État partie présente au Secrétaire général ... sur:

e) L'état et les progrès des programmes de destruction, conformément à l'article 3 de la présente Convention, des armes à sous-munitions, y compris les sous-munitions explosives, avec des précisions sur les méthodes qui seront utilisées pour la destruction, la localisation de tous les sites de destruction et les normes à respecter en matière de sécurité et de protection de l'environnement;

f) Les types et quantités d'armes à sous-munitions, y compris les sous-munitions explosives, détruites conformément à l'article 3 de la présente Convention, avec des précisions sur les méthodes de destruction qui ont été utilisées, la localisation des sites de destruction et les normes respectées en matière de sécurité et de protection de l'environnement;

g) Les stocks d'armes à sous-munitions, y compris les sous-munitions explosives, découverts après l'achèvement annoncé du programme mentionné à l'alinéa e) du présent paragraphe, et les projets pour leur destruction conformément à l'article 3 de la présente Convention;»

État [Partie]: FRANCE .....

Renseignements : 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011  
pour la période allant du

#### 1. État des programmes de destruction et progrès enregistrés (art. 3).

##### Stocks industriels/expertise – ARMES ET SOUS-MUNITIONS ISOLEES

---

Plans, informations générales, délais

Méthodes utilisées<sup>1</sup> Destruction par initiation des charges en chaîne.

Nom et localisation des sites de destruction utilisés Malpaire Précigné (72 304)  
La Ferté Saint Aubin (45 240)

Normes à respecter en matière de sécurité et de protection de Les normes en vigueur ont été respectées.

---

l'environnement	
Progrès réalisés depuis le précédent rapport	La destruction des stocks industriels est achevée.
Renseignements supplémentaires	Sans objet

## Stocks militaires

### Plans, informations générales, délais

Un marché de démantèlement (marché n° LG-UJ/4500247043 du 3 novembre 2011) des armes à sous-munitions a été notifié par la NAMSA à la société MBDA pour un montant de 20,2 M€ (HT).

La part pour la destruction des OGR s'élève à un peu plus d'un demi million d'euros, et à près de 20 M€ pour les roquettes M26 de LRM.

Les travaux de construction d'une capacité industrielle sur le territoire national visant à éliminer armes à sous-munitions et autres munitions complexes sont en cours. Ils permettront de traiter jusqu'à 2500 tonnes de munitions par an et seront conformes aux normes environnementales européennes, y compris celles devant encore être transposées en droit français (incinérateurs).

Par ailleurs, de manière à respecter les objectifs de coût et de délai du programme pour l'élimination des stocks d'armes à sous-munitions, le titulaire pourra également s'appuyer sur les filières européennes existantes.

Les premiers financements (15 M€) sont d'ores et déjà en place auprès de la NAMSA pour les années 2011 et 2012. Le ministère de la Défense financera le reliquat au cours des prochaines années en fonction de l'avancement des travaux.

Les travaux de traitement des obus OGR et des roquettes M26 débiteront début 2012. Ce calendrier permettra de procéder à leur élimination dans le délai imparti par la convention (2018).

### Méthodes qui seront utilisées<sup>1</sup>

Incinération

Nom et localisation des sites de destruction qui seront utilisés

- MBDA (Bourges Subdray)
- ESPLODENTI SABINO (Lanciano, Chieti)

Normes à respecter en matière de sécurité et de protection de l'environnement

Les normes en vigueur à l'intérieur de l'Union Européenne seront respectées, en particulier la directive du conseil de l'Union Européenne sur l'incinération (directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000).

Progrès réalisés depuis le précédent rapport

Sans objet

<sup>1</sup> Référence à la formule B (4).

**2. Destruction des armes à sous-munitions, y compris les sous-munitions explosives, achevée AVANT l'entrée en vigueur pour l'État partie (SEULEMENT pour les rapports initiaux).**

Etat néant.

**3. Types et quantités d'armes à sous-munitions, y compris les sous-munitions explosives, détruites conformément à l'article 3.**

a) *Après l'entrée en vigueur*

**Stocks industriels - ARMES**

Type d'arme à sous-munitions	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Type de sous-munition explosive	Quantité totale de sous-munitions explosives	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
obus de 155mm type OGR	9	lot 02ASS00	63 grenades type OGR	567		
obus de 155mm type OGR	10	lot 1998-2000	63 grenades type OGR	630		
obus de 155mm type OGR	42	lot 02ASS0	63 grenades type OGR	2 646		
obus 155 profil ERFB NR 269 B1	2	non lotis	56 grenades type M42	112		
obus 155 profil ERFB NR 269 B1	18	lot 02ASS1296	56 grenades type M42	1 008		
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>			<b>4963</b>		

**Stocks industriels – SOUS-MUNITIONS ISOLEES**

Type d'arme à sous-munitions	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Type de sous-munition explosive	Quantité totale de sous-munitions explosives	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
			Grenades OGR	315	non loties	



			Grenade assemblée OGR	8	lot ALUL98	
			Grenade assemblée OGR	412	lot T33/99	
			Grenade assemblée OGR	630	lot T37/99	
			Grenade assemblée OGR	78	lot 1998	
			Grenade assemblée OGR	14	lot 99LUL46	
			Grenades M 85 SD-DP	656	Art. n° L002249 Lot n° 01/02	
			Grenades M 85 SD-DP	159	Art. n° L002249 Lot n° A 5-00	
			Grenades M 85 ACTIVE	20	Art. n° A557349 A Lot n° 03/02	
			Grenades BLG AC	1	Art. n° SAV 135794 Lot 4698	
			Grenades BLG AC	1	Art. n° SAV 135794 Lot n° 391	
			Grenades BLG AC	1	Art. n° SAV 135794 Lot n° 4579	
			Grenades BLG AC	8	Art. n° SAV 135794 Lots n° 48 à 55	
			Grenades BLG AC	1	Art. n° SAV 135794 Lot n° 2839	
			Grenades BLG AC	1	Art. n° SAV 135794 Lot n° 5757	

			Grenades BLG AC	4	Art. n° U 135794 A Lots n° 01BT89 à 04BT89	
			Bombelette active M 77 MLRS	588	Lot n° VD 95	
<b>TOTAL</b>				<b>2897</b>		

### Stocks militaires

Type d'arme à sous-munitions	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Type de sous-munition explosive	Quantité totale de sous-munitions explosives	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
Roquettes M26	2	89.DNMJ002F263	644 sous munitions de type grenades M77	1288		
Roquettes M26	2	90.DNMB002F597	644 sous munitions de type grenades M77	1288		
Roquettes M26	2	92.DNME004F426	644 sous munitions de type grenades M77	1288		
Roquettes M26	2	93.DNMG005F515	644 sous munitions de type grenades M77	1288		
Roquettes M26	2	94.DNMB005F797	644 sous munitions de type grenades M77	1288		
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>			<b>6440</b>		

b) Stocks supplémentaires détruits après l'achèvement annoncé du programme de destruction

Etat néant.

**4. Méthodes de destruction utilisées.**

Les destructions figurant ci-dessus ont été effectuées par initiation des charges en chaîne ou par démontage puis incinération.

**5. Normes applicables en matière de sécurité et de protection de l'environnement respectées lors de la destruction.**

Les charges en chaîne et incinérations ont été réalisées dans le respect des normes pyrotechniques et environnementales en vigueur.

**6. Difficultés à surmonter et assistance et coopération internationales nécessaires pour appliquer l'article 3.**

Etat néant.

## Formule C

### Armes à sous-munitions conservées ou transférées

#### Article 3, paragraphe 8

«Les États parties conservant, acquérant ou transférant des armes à sous-munitions ou des sous-munitions explosives aux fins décrites dans les paragraphes 6 et 7 du présent article devront présenter un rapport détaillé sur l'utilisation actuelle et envisagée de ces armes à sous-munitions et sous-munitions explosives, ainsi que leur type, quantité et numéro de lot. Si les armes à sous-munitions et les sous-munitions explosives sont transférées à ces fins à un autre État partie, le rapport devra inclure une référence à l'État partie les recevant. Ce rapport devra être préparé pour chaque année durant laquelle un État partie a conservé, acquis ou transféré des armes à sous-munitions ou des sous-munitions explosives, et être transmis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (...).»

État [Partie]: FRANCE .....

Renseignements : 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011  
pour la période allant du

#### 1.Type d'armes à sous-munitions ou de sous-munitions explosives CONSERVÉES conformément à l'article 3, paragraphe 6

La loi française autorise la conservation, au maximum, de 500 armes à sous-munitions et leurs sous-munitions, ainsi que 400 sous-munitions acquises hors conteneur.

#### ARMES A SOUS MUNITIONS

Type d'arme à sous-munitions	Quantité	Numéro de lot	Type de sous-munition explosive	Quantité	Numéro de lot	Emploi envisagé	Renseignements supplémentaires
Tête de roquette 262 mm ORKAN	0	Non lotie	288 sous munitions type KB1	288			Arme démontée pour expertise 04/2011. Les 288 sous-munitions sont conservées par DGA CAEPE en attente de destruction

Tête de roquette 122 MM SAKR	0	Non loties	98 sous munitions SAKR types A et B	582			Les 6 têtes de roquette ont été démontées. 568 sous-munitions sont conservées par DGA CAEPE en attente de destruction. 10 sous-munitions type A et 10 de type B ont été transférées à DGA/TT qui en a détruit 3 de chaque type.  Il reste donc 7 SAKR type A et 7 SAKR type B à Bourges.
Obus de 155 OGR	1	lot 00.ASS0000000 1	63 grenades OGR	63		à conserver pour expertise STAT	Conservé dans les stocks EMAT
Obus de 155 OGR	2	lot 00.ASS0000000 1	63 grenades OGR	126		à conserver pour expertise DGA TT	Conservés dans les stocks EMAT
6 Roquettes M26 (1 panier)	6	lot 95.DNMG006J5 26	644 sous munitions type M77	3864		à conserver pour expertise STAT	Conservées dans les stocks EMAT
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>			<b>4923</b>			

**SOUS MUNITIONS ACQUISES HORS CONTENEUR**

Type d'arme à sous-munitions	Quantité	Numéro de lot	Type de sous-munition explosive	Quantité	Numéro de lot	Emploi envisagé	Renseignements supplémentaires
			Bombelette OGR pour obus mortier de 120 M 93	7	Non lotie (ref DTG MU 678101)	à conserver pour expertise DGA TT	14 en stock en 2011 (7 ont été modifiées pour tir statique cf. ligne suivante)
			Bombelette OGR pour obus mortier de 120 KBM 93 équipée tir statique	7		à conserver pour expertise DGA TT	
			Bombelette KB 1 & KB 2	27	Lots n° R 284 et R 44	à conserver pour expertise DGA TT	
			Sous munition 74 mm OKRAN « 9N22 »	16	Lots n° R 716 ; R 717 ; R 718	à conserver pour expertise DGA TT	
<b>TOTAL</b>				<b>57</b>			

**2.Type d'armes à sous-munitions ou de sous-munitions explosives ACQUISES conformément à l'article 3, paragraphe 6**

Etat néant (rapport initial)

**3.Armes à sous-munitions ou sous-munitions explosives conservées ou acquises employées conformément à l'article 3, paragraphe 6**Armes à sous-munitions du stock ASM 500 détruites entre le 01<sup>er</sup> août 2010 et le 31 décembre 2011.

Type d'arme à sous-munitions	Quantité	Numéro de lot	Type de sous-munition explosive	Quantité	Numéro de lot	Date d'achèvement	Renseignements supplémentaires
Obus 155 OGR F1 ACT	1	lot E96 ASS 97	63 grenades type OGR	63		29 mars 2011	
Obus 155 OGR F1 ACT	2	lot E1 ASS 91	63 grenades type OGR	126		4 mai 2011	

Roquette 122mm EXPL à bombelettes	1	Non lotie caisse R600	98 sous munitions type M42 ou M46 (?)	98		9 février 2012	
Tête de roquette 262 mm ORKAN	1	Non lotie	288 sous munitions type KB1(?)	288		01 avril 2011	Têtes de roquette démontées. 288 sous-munitions isolées conservées par DGA CAEPE pour expertise/destruction
obus MO 120mm OGR F1	25	Lots n° 101 & 102 BT 03	20 bombelettes OGR	500		11 mars 2011	
Projectiles de 120 rayé CARGO	3	Non lotis	Obus de mortier à 20 grenades M 85	60		11 mars 2011	
Roquette M26 à grenades sans DSA	1	Lot n° 94 DNM M 006F 224	644 sous munitions M77 par roquette	644		18 janvier 2011	
Roquettes M26 à grenades sans DSA	2	Lot n° 94 DNM B005	644 sous munitions M77 par roquette	1288		13 janvier 2011	
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>			<b>3067</b>			

Sous-munitions du stock ASM 500 détruites entre le 01<sup>er</sup> août 2010 et le 31 décembre 2011.

Type d'arme à sous-munitions	Quantité détruite	Numéro de lot (si possible)	Type de sous-munition explosive	Quantité détruite	Numéro de lot (si possible)	Date d'achèvement	Localisation des sites de destruction	Renseignements supplémentaires
			Bombelette KB 1	1	Lots n° R 284	8 septembre 2011		

			Sous munitions SAKR type A (issues de 6 têtes de roquettes de 122 mm SAKR)	3		8 septembre 2011		Sous-munitions transférées de DGA EM site Gironde vers DGA TT	
			Sous munitions SAKR type B (issues de 6 têtes de roquettes de 122 mm SAKR)	3		8 septembre 2011		Sous-munitions transférées de DGA EM site Gironde vers DGA TT	
TOTAL				7					

#### 4. Type d'armes à sous-munitions ou de sous-munitions explosives transférées conformément à l'article 3, paragraphe 7

Type d'arme à sous-munitions	Quantité	Numéro de lot	Type de sous-munition explosive	Quantité	Numéro de lot	Emploi envisagé	Renseignements supplémentaires
Roquette M26 à grenades	4	Lot n° DNM 95B 006 F325	644 sous munitions M77 par roquette	2576			Transférées en GB dans le cadre de la visite bilatérale du MLRS



## Formule D

### Caractéristiques techniques de chaque type produit/détenu ou possédé

#### Article 7, paragraphe 1

«Chaque État partie présente au Secrétaire général ... sur:

c) Les caractéristiques techniques de chaque type d'armes à sous-munitions produites par cet État partie préalablement à l'entrée en vigueur de la Convention pour cet État, dans la mesure où elles sont connues, ainsi que de celles dont l'État partie est actuellement propriétaire ou détenteur, en indiquant, dans la mesure du possible, le genre de renseignements pouvant faciliter l'identification et l'enlèvement des armes à sous-munitions; ces renseignements comprendront au minimum: les dimensions, le type d'allumeur, le contenu en explosif et en métal, des photographies en couleur et tout autre renseignement pouvant faciliter l'enlèvement des restes d'armes à sous-munitions;»

État [Partie]: FRANCE

Renseignements : 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011  
pour la période allant du

Type d'arme à sous-munitions*	Dimensions des armes à sous-munitions	Contenu en explosifs des armes à sous-munitions (type et poids)	Type et nombre de sous-munitions explosives*	Dimensions des sous-munitions explosives	Allumeur des sous-munitions	Contenu en explosif des sous-munitions (type et poids)	Contenu en métal des sous-munitions (type et poids)	Autres renseignements pouvant faciliter l'enlèvement
obus 155 OGR F1 ACT	L = 890 mm Diam = 155 mm	Sous munitions : 63*33 = 2079 g	63 grenades type OGR	L = 91 mm Diam = 39 mm	Fusée impact a autodes.	Hexocire = 33 g	207 g	Couler du plâtre sur la fusée armée
Roquette M26 MLRS	L = 3900 mm Diam = 230 mm	Charge de dispersion : 44 g  Sous munitions : 644 *31 = 19964 g  Propulseur type butalane = 100 kg	644 sous munitions M77	L = 70 mm Diam = 38 mm	Amorce détonateur M55  Relais d'amorçage  Chargement	105 mg  Héxogène graphite = 80 mg  Composition A5 = 31 g	168 g	Couler du plâtre sur la fusée armée

Roquette 122mm	L = 3150 mm Diam = 122 mm	En attente d'expertise	98 sous munitions type M42 ou M46 (à confirmer)	En attente d'expertise	En attente d'expertise	En attente d'expertise	En attente d'expertise	Couler du plâtre sur la fusée armée
Tête de roquette 262 mm ORKAN	L = 1645 mm Diam = 262 mm	Sous munitions : 288*30 = 8640 g	288 sous munitions type KB1	L = 87 mm Diam = 40 mm	Fusée à impac	Hexocire = 31 g	200 g	Couler du plâtre sur la fusée armée
tête de roquette 122 MM SAKR	L = 1243 mm Diam = 122 mm	Sous munitions : 98*31 = 3038 g	98 sous munitions Type A ou B	L = 77 mm Diam = 38,5 mm	Fusée à impac	Hexocire = 30g	187 g	Couler du plâtre sur la fusée armée
obus MO 120mm OGR F1	L = 580 mm en ordre de vol Diam = 120 mm	Sous munitions 20*33g = 660g	20 bombelettes OGR	L = 91 mm Diam = 39 mm	Fusée impact a autodes.	Hexocire = 33 g	207 g	Couler du plâtre sur la fusée armée
Projectiles de 120 rayé CARGO	L = 580 mm en ordre de vol Diam = 120 mm	En attente d'expertise	Obus de mortier à 20 grenades M 85	L = 81 mm Diam = 42 mm	Fonctionnement à l'impact + autodestruction	Composition A5 = 45 g	296 g	-----
			Bombelette pour obus mortier de 120 M 93	39mm X 91mm	Fusée impact a autodes.	31 gr A5	Aluminium 240 g	Couler du plâtre sur la fusée armée
			Bombelette KB 1 & KB 2	KB1 40mm X 87mm KB2 38mm X 81mm	Fusée A impact	30g HEXO 35g HEXO	200 g 165 g	Couler du plâtre sur la fusée armée
			Sous munitions « 9N22 »	L = 547 mm Diam = 74 mm	Fusée d'impact à autodes.	1,701 kg Hexocire	7030 g	Ne pas chercher à enlever – détruire sur place
			Bombelette OGR	L = 91mm Diam = 39mm	Fusée d'impact à autodes	Hexocire = 33 g	207 g	Couler du plâtre sur la fusée armée
			Bombelette SAKR type A	L = 77 mm Diam = 38,5 mm	Fusée d'impact	Hexocire 99/1 = 28,63 g	179 g	Couler du plâtre sur la fusée armée
			Bombelette SAKR type B	L = 77 mm Diam = 38,5 mm	Fusée d'impact	Hexocire 94/6= 31 g	179 g	Couler du plâtre sur la fusée armée

\* Le catalogue photographique a été réalisé et est joint au rapport.

## Formule E

### État des programmes de reconversion ou de mise hors service des installations de production et progrès enregistrés

#### Article 7, paragraphe 1

«Chaque État partie présente au Secrétaire général ... sur:

d) L'état et les progrès des programmes de reconversion ou de mise hors service des installations de production d'armes à sous-munitions;»

État [Partie]: FRANCE .....

Renseignements pour la période allant du: 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011

<i>Nom et localisation de l'installation de production</i>	<i>Indiquer «conversion» ou «mise hors service»</i>	<i>État (indiquer «en cours» ou «achevé») et progrès enregistrés dans le programme</i>	<i>Renseignements supplémentaires (plans et calendrier d'achèvement par exemple)</i>
NEXTER (ex Luchoire) Route de Villeneuve La Chapelle Saint Ursin 18570	Mise hors service	Achevé en 2010	Le dernier lot d'obus de 155mm OGR a été produit sur ce site en 2000. Les installations de production des grenades ont été démantelées et vendues à la ferraille. Les dernières opérations ont été terminées en juillet 2010.
SAE ALSETEX Usine de Malpaire 72300 PRECIGNE	État néant	État néant	État néant
Groupe LACROIX Route de Gaudiès 09270 MAZERES	État néant	État néant	État néant
THALES TDA	Mise hors service	Achevé	La chaîne de production des munitions Belouga a été détruite à la fin des années 1970. Pour les autres sous-munitions, TDA n'a été qu'intégrateur et les chaînes d'assemblage ont été démontées.

## **Formule F**

### **Zones contaminées et dépollution**

#### **Article 7, paragraphe 1**

«Chaque État partie présente au Secrétaire général ... sur:

- h) Dans la mesure du possible, la superficie et la localisation de toutes les zones contaminées par les armes à sous-munitions sous sa juridiction ou son contrôle, avec autant de précisions que possible sur le type et la quantité de chaque type de restes d'armes à sous-munitions dans chacune des zones affectées et la date de leur emploi;**
- i) L'état et les progrès des programmes de dépollution et de destruction de tous les types et quantités de restes d'armes à sous-munitions enlevés et détruits conformément à l'article 4 de la présente Convention, devant inclure la superficie et la localisation de la zone contaminée par armes à sous-munitions et dépolluée, avec une ventilation de la quantité de chaque type de restes d'armes à sous-munitions enlevés et détruits;»**

**État [Partie]: FRANCE** .....

**Renseignements:**                    1<sup>er</sup> janvier 2011    au 31 décembre 2011  
**pour la période allant du**

Aucun territoire français n'a vu son sol contaminé par des armes à sous-munitions.

Le seul champ de tir terrestre sur lequel des armes à sous-munitions ont été testées (établissement DGA Techniques Terrestres à Bourges) est toujours en service et fait l'objet de campagnes de dépollutions régulières. Quelques campagnes de tirs ont également été réalisées sur le site du Levant, vers la mer et par grands fonds, l'eau de mer corrodant rapidement les mécanismes des sous-munitions non conçues pour le milieu marin.

## Formule G

### Mesures prises pour alerter les populations et les sensibiliser aux risques

#### Article 7, paragraphe 1

«Chaque État partie présente au Secrétaire général ... sur:

j) Les mesures prises pour dispenser une éducation à la réduction des risques et, en particulier, pour alerter dans les plus brefs délais et de manière effective les personnes civiles vivant dans les zones contaminées par des armes à sous-munitions et se trouvant sous sa juridiction ou son contrôle où se trouvent des restes d'armes à sous-munitions;»

État [Partie]: FRANCE .....

Renseignements: 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011  
pour la période allant du

#### 1. Mesures prises pour dispenser une éducation à la réduction des risques

Le Centre National de Déminage Humanitaire (CNDH), implanté sur l'Ecole du génie d'Angers, a mis en place fin 2011 une formation spécifique « bâtir une campagne d'Education au Risque des Munitions et sous -munitions » plus particulièrement dédiée à des membres d'ONG qui sont chargés de mettre en œuvre un plan d'éducation au risques. Ce module s'adresse tout autant à celles et ceux qui participent à des campagnes sur le terrain qu'à celles et ceux chargés de former les éducateurs locaux.

Trois personnes ont suivi ce stage en 2011 (membres d'ONG) mais compte tenu de son lancement en fin d'année, 2012 devrait connaître un nombre plus important de stagiaires.

#### 2. Mesures prises pour alerter effectivement les populations

Depuis 2004, le CNDH s'appuie sur une bande dessinée « Mille et une mines » pour participer activement à la sensibilisation des populations. Traduites en quinze langues à ce jour (français, anglais, arabe, italien, portugais, espagnol, khmer, roumain, turc, tadjik, russe, serbo-croate, albanais, swahéli et lingala), cette bande dessinée est distribuée via les canaux des attachés de défense ou des militaires en opération. Pour l'année 2011, le CNDH a passé des partenariats avec diverses ONG pour multiplier les réseaux de diffusion et ainsi toucher un plus large public. C'est notamment le cas en Libye et au Tadjikistan.

## Formule H

### Assistance aux victimes: état et progrès de l'exécution des obligations au titre de l'article 5

#### Article 7, paragraphe 1

«Chaque État partie présente au Secrétaire général ... sur:

k) L'état et les progrès de la mise en œuvre de ses obligations conformément à l'article 5 de la présente Convention pour assurer de manière suffisante aux victimes d'armes à sous-munitions une assistance prenant en considération l'âge et les sexospécificités, des soins médicaux, une réadaptation, un soutien psychologique et une insertion sociale et économique, ainsi que pour recueillir des données pertinentes et fiables sur les victimes d'armes à sous-munitions;»

État [Partie]: FRANCE .....

Renseignements: 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011  
pour la période allant du

1. Point de contact/mécanisme de coordination pour l'application de l'article 5 (préciser le nom et les coordonnées de l'organisme public responsable)

2. Collecte de données et évaluation des besoins des victimes d'armes à sous-munitions (veuillez indiquer le sexe et l'âge des survivants et donner des informations sur les familles et communautés affectées)

[texte explicatif]

3. Élaboration et application des législations et politiques nationales pour mettre en œuvre l'article 5

[texte explicatif]

#### 4. Plan et budget nationaux, assortis de calendriers pour réaliser ces activités

[texte explicatif]

*Note:* Si nécessaire, les plans et les budgets peuvent être communiqués séparément.

#### 5. Efforts faits pour consulter étroitement et faire participer activement les victimes et les organisations qui les représentent à la planification et à la fourniture de l'assistance aux victimes

[texte explicatif]

#### 6. Services d'assistance (dont les soins médicaux, la réadaptation physique, le soutien psychologique et l'insertion sociale et économique)

<i>Type de service (soins médicaux, réadaptation physique, soutien psychologique et insertion sociale et économique)</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>Description du service (progrès, types de services, nombre de personnes bénéficiant d'une assistance, période)</i>

#### 7. Mesures prises pour mobiliser les ressources nationales et internationales

[texte explicatif]

**8. Besoins d'assistance et de coopération internationales**

<i>Activité</i>	<i>Description</i>	<i>Période</i>	<i>Besoins</i>

**9. Efforts de sensibilisation aux droits des victimes des armes à sous-munitions et des autres personnes handicapées**

--



## Formule I

### Ressources nationales et coopération et assistance internationales

#### Article 7, paragraphe 1

«Chaque État partie présente au Secrétaire général ... sur:

m) La quantité de ressources nationales, y compris les ressources financières, matérielles ou en nature, affectées à la mise en œuvre des articles 3, 4 et 5 de la présente Convention; et

n) Les quantités, les types et les destinations de la coopération et de l'assistance internationales fournis au titre de l'article 6 de la présente Convention.»

État [Partie]: FRANCE .....

Renseignements: 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011  
pour la période allant du

#### 1. Ressources nationales allouées

<i>Activité</i>	<i>Secteur (destruction des stocks, dépollution, sensibilisation aux risques, assistance aux victimes, plaidoyer)</i>	<i>Montant des ressources nationales (indiquer la devise)</i>	<i>Type de ressources (financières, matérielles ou en nature par exemple)</i>
Contribution Défense à la CNEMA		37 500 €	
Direction Générale de la Mondialisation/ Mission société civile.		185 000 €	Cofinancement de 2010 non déclaré en 2011.
Contribution MAEE à la CNEMA		37 500 €	
Divers (dont subvention cabinet à ICBL)		60 000 €	

Subvention Direction Générale Politique à l'organisation des conférences de Beyrouth et Phnom Penh.		20 000 €.	
Coûts complets MAE/CNEMA		507 659 €	

L'ensemble de ces ressources nationales allouées représente un engagement total de 847 659 €

## 2. Coopération et assistance internationales fournies

Les coopérations mentionnées ne sont pas spécifiques aux armes à sous-munitions. Elles entrent dans le cadre général du déminage humanitaire mais contribuent néanmoins chacune à la lutte contre les armes à sous-munitions.

CIDHG Centre international de déminage humanitaire de Genève

CNDH Centre national de déminage humanitaire, abrité par l'Ecole du génie à Angers

CPADD Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution, situé à Ouidah au Bénin

<i>Destination</i>	<i>Secteur (destruction des stocks, dépollution, sensibilisation aux risques, assistance aux victimes, plaidoyer)</i>	<i>Montant (indiquer la devise)</i>	<i>Type de coopération ou d'assistance (financière, matérielle ou en nature)</i>	<i>Précisions (dont la date de fourniture, les destinations intermédiaires telles que des fonds d'affectation spéciale, détails du projet, calendriers)</i>
CIDHG	Mise en place de personnel	232 500 € (*)	Mise en place d'un officier général, chargé des projets en direction des pays francophones. Cette action, réalisée en continu depuis 2006, a pris fin le 31 décembre 2011 avec la décision du CIDHG de mettre fin à son programme francophone.	Armées
CNDH	Soutien du CPADD par le CNDH	70 785 € (*)	Le CNDH est abrité dans les locaux de l'Ecole du génie d'Angers. Il est armé d'un officier supérieur d'active, d'un officier subalterne de réserve et de deux sous-officiers supérieurs de réserve, tous trois spécialistes du déminage. Le CNDH valide les traductions des normes d'action contre les mines (NILAM) effectuées soit par le CPADD au Bénin soit directement, conformément à	Armées

			la demande du CIDH-G. Le CNDH dispose d'un représentant au comité de révision des normes (Review Board). En outre, le CNDH participe activement au transfert des compétences militaires au profit de la société civile en organisant des stages de sensibilisation au danger des munitions, sous munitions et restes explosifs de guerre pour les expatriés d'entreprises, les membres d'ONG ou les professionnels du tourisme appelés à se rendre dans des zones post-confliktuelles. De plus, grâce à la Bande Dessinée de sensibilisation « Mille et une mines », le CNDH exporte un outil efficace de prévention des risques dans les pays qui le demandent pour sensibiliser les populations, notamment les enfants (environ 10.000 BD distribuées en 2011). Enfin, il contribue à la mise en ligne de documents sur le site « Bibliomines ».	
CPADD Bénin	Mise en place de personnel et soutien du centre (fourniture de matériel)	572 168 €	Participation française au fonctionnement et à l'encadrement du CPADD d'Ouidah au Bénin : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place en postes permanents de 2 officiers et d'un sous-officier spécialistes,</li> <li>- soutien logistique et infrastructure,</li> <li>- appui au fonctionnement,</li> <li>- missions d'experts en déminage pour des stages de formation (nombre d'experts et périodes à préciser par CFT en charge de déployer les personnels).</li> </ul> Cette action est menée en continu depuis mars 2003.	DCSD
Slovaquie	Mise en place de personnel	170 000 € (*)	Mise en place en poste permanent d'un officier spécialisé en déminage au sein de l'armée slovaque. Cette action est menée en continu depuis 2005.	DCSD
Emirats Arabes Unis	Mise en place de personnel	385 900 € (*)	Mise en place en poste permanent d'un officier et de cinq sous-officiers instructeurs spécialisés en déminage au sein de l'armée émirienne. Cette action est menée en continu depuis 2001.	Armées
Bosnie, Liban, Slovaquie, Ukraine, Niger, Congo,	Mise en place de personnel	485 000 € (*)		DCSD

Tunisie, Vietnam, Togo, Sénégal, Mongolie, Tadjikistan, Thaïlande.	Fourniture de matériel	17 900 €		DCSD
Bénin	Mission de renfort temporaire	15 608		DCSD
Cambodge	Mission de renfort temporaire	22 642 €		DCSD
Liban	Mission de renfort temporaire	26 378 €		DCSD
Slovénie	Fourniture de matériel	0 €	Cession de matériel pédagogique au profit de la Slovénie. Acheminement en juin 2011 par CMT Lyre. Cadre : sur requête de la partie slovène transmise par l'AD à EMM/CCB, cession de matériels pédagogiques inertes pour la formation des plongeurs démineurs slovènes.	Armées

(\*) Evaluation globale du coût moyen en rémunérations et charges sociales sur un an

L'ensemble de ces coopérations représente un engagement total de **1 998 981 €**.

### 3. Coopération et assistance internationales nécessaires

Etat néant.

### 4. Assistance fournie par des États parties à un autre État dans le cas des armes à sous-munitions utilisées ou abandonnées avant l'entrée en vigueur

Les États parties qui ont utilisé ou abandonné des armes à sous-munitions qui sont devenues des restes d'armes à sous-munitions dans des zones situées sous la juridiction ou le contrôle d'un autre État partie sont **VIVEMENT ENCOURAGÉS** à fournir une assistance à ce dernier pour faciliter le marquage, l'enlèvement et la destruction de ces restes d'armes à sous-munitions.

[Cette assistance comprendra, lorsqu'elles seront disponibles, des informations sur les types et les quantités d'armes à sous-munitions utilisées, les emplacements précis des impacts des armes à sous-munitions et les zones dans lesquelles la présence de restes d'armes à sous-munitions est établie.]

## Formule J

### Autres questions pertinentes

*Remarque:* Les États parties peuvent employer la présente formule pour faire rapport volontairement sur d'autres questions pertinentes, notamment les questions liées au respect des dispositions et à la mise en œuvre qui ne sont pas visées par les prescriptions officielles en matière de présentation de rapports énoncées dans l'article 7.

État [Partie]: **FRANCE** .....

**Renseignements:** 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011  
**pour la période allant du**

*Note:* La formule J peut être utilisée pour faire rapport, **volontairement**, sur les efforts faits pour encourager les États qui ne sont pas parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à le devenir et pour faire connaître à ces États les obligations découlant de l'article 21 de cet instrument.

Au titre de l'action internationale de la France, il convient également de citer les actions réalisées par les armées en opérations extérieures.

Outre les détachements du génie, présents sur tous les théâtres et qui ont tous une compétence en matière de déminage et de traitement des sous-munitions, les armées ont déployé en 2011 les spécialistes suivants :

Au Liban :  
 - 1 Equipe Opérationnelle de Déminage (EOD, composée de trois spécialistes).  
 - 1 détachement du génie de 30 démineurs chargés d'effectuer le déminage de la « Blue Line » à la frontière libano-israélienne, sous mandat de l'ONU.

En Afghanistan - 1 détachement d'ouverture d'itinéraires piégés et 2 compagnies de combat du génie soit un total de 4 équipes EOD.

Si le déminage humanitaire n'est pas la mission de ces soldats, leur action n'en est pas moins quasi quotidienne : les mines, sous-munitions et restes explosifs qu'ils détruisent sont autant de dangers éliminés, au bénéfice des populations.

Plus que le coût financier de ces actions, il faut retenir leur coût humain. Le prix payé est en effet trop souvent celui du sang.